

Familles Rurales et la culture



Familles
rurales
Vivre mieux !

Remarque préliminaire

*Ce document présente la vision de
Familles Rurales sur le champ de la
culture et valorise des activités du réseau.
Il contribue aussi de manière plus large
à promouvoir la culture dans les
territoires ruraux et le rôle des
associations.*

Crédits photos : Familles Rurales, Fotolia
Coordination : Laëtitia Verdier
Rédaction : Eric Rossi
Maquette : Charlotte Bobrie
Septembre 2009

PRÉFACES	p. 2
INTRODUCTION	p. 4
DE LA CULTURE AUX LOISIRS CULTURELS	p. 5
LA CULTURE, ÉLÉMENT DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL TOUT AU LONG DE LA VIE	p. 7
UNE CULTURE RURALE ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ	p. 9
LA CULTURE, FACTEUR D'IDENTITÉ, DE VITALITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ ENTRE LES TERRITOIRES	p. 11
LA DIVERSITÉ, LE DIALOGUE : S'OUVRIRE AUX AUTRES CULTURES	p. 13
LES PRATIQUES CULTURELLES EN MILIEU RURAL : FACILITER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE ET LA PRATIQUE AMATEUR	p. 16
LES TERRITOIRES DE LA CULTURE ET LES POLITIQUES CULTURELLES EN MILIEU RURAL : PROMOUVOIR LA PROXIMITÉ, L'ÉGALITÉ D'ACCÈS ET LA QUALITÉ	p. 18
CONCLUSION	p. 21

J'ai encore, fixé par l'émotion dans ma mémoire, le souvenir d'un Pierre Delanoë aux anges recevant « le poireau ». Eh oui ! Le fameux mérite agricole... Distinction insolite, me direz-vous, pour un ex-inspecteur des impôts devenu l'auteur de chansons numéro un de sa génération...

Pas tant que ça : si Pierre avait obtenu cette médaille, s'il avait été adoubé par le ministre lui-même, c'est qu'il l'avait mérité... En effet, un certain nombre de ses textes avait pour cadre la nature, le milieu rural, les fruits, les fleurs, les arbres, la vigne. On pense à « L'orange », « Le pommier à pomme », « Billy le Bordelais », « Le jour où la pluie viendra », « La luzerne », à « Bravo Monsieur le monde » pour Fugain, au « Tournesol » pour Mouskouri et même à ces quatre vers lumineux pour Alice Dona : « La jolie campagne, lon lère ; la jolie montagne, lon la ; le joli village, ma mère ; Le joli Paris d'autrefois ».

Entre les chants et les champs, le même son, toujours, le même frisson, souvent. Les premières chansons ont été des chansons de métier. Elles aidaient le cultivateur à labourer, à semer sa terre, à récolter, elles accompagnaient les troupeaux et enrichissaient les veillées.

Aujourd'hui, la musique est toujours essentielle en milieu rural et si les microsillons ont eu la peau moins dure que les sillons, les versions modernes du « Gai Laboureur », de « Poète et Paysan » et de « La chanson des blés d'or » subsistent. Les campagnes, si riches de chants d'oiseaux, regorgent aussi de femmes et d'hommes qui fredonnent du Souchon, du Bénabar ou du Mylène Farmer (farmer, tiens, tiens !...).

« Siffler en travaillant » reste un programme très suivi.

Il est indiscutable et éternel, le lien entre les gens de la terre et ceux des refrains : ils sèment tous quelque chose d'essentiel à l'aventure humaine. Ils travaillent pour la nourrir. Le droit d'auteur, comme le salaire du cultivateur ou de l'éleveur, est le fruit juste d'une longue patience, d'une vraie passion.

C'est pourquoi, vous et nous devons être solidaires dans un monde où les intérêts superficiels n'ont que des appétits alors que les vivants, les vrais vivants, ont l'honneur d'avoir faim.

Claude Lemesle
Auteur et Président de la Sacem



Auteur de chansons et de poèmes ayant offert aux voix les plus célèbres des textes d'une rare diversité, Claude Lemesle est né à Paris en 1945. Il mène de front des études littéraires et d'histoire. Sa passion pour l'écriture et la musique se concrétise lors d'une rencontre en 1966 avec Joe Dassin, pour qui il écrit ses plus grands succès.

Il met son talent et ses quelques 3 000 chansons au service d'artistes prestigieux comme Michel Sardou, Gilbert Bécaud, Johnny Hallyday, Michel Fugain, Carlos, Serge Reggiani, Gilbert Montagné, Julio Iglesias, Alice Dona, Willy Denzey ... pour ne citer qu'eux. Généreux de son temps et très attaché à transmettre son expérience de la création et du monde musical, Claude Lemesle anime des ateliers d'auteurs avec de jeunes créateurs.

Son engagement pour l'intérêt général atteste de son implication militante en faveur de la création et du droit d'auteur dans différentes structures professionnelles liées à la musique. Il est élu pour la première fois Président de la Sacem en 2005.

Un président de la Sacem à qui, un jour, Georges Brassens dit : "Bravo Monsieur, vos chansons sont bien faites !".

Depuis des années, les auteurs, avec l'essentiel du monde de la culture, se sont battus pour ce qu'on a peu à peu nommé la "diversité culturelle". C'est à dire le droit de chaque peuple, de chaque pays, de chaque communauté, de protéger, de promouvoir, de financer sa propre identité culturelle. C'est une bataille permanente parce que nous savons bien que, dans une économie mondialisée et dans un monde surmédiatisé, les cultures dominantes ont tendance à écraser les cultures minoritaires.

Ce que nous nous efforçons de défendre avec persévérance et vigilance, nous devons aussi le gagner à des échelons plus modestes. Comme les nations les plus fragiles face aux géants, chaque territoire, notamment rural, face à la domination d'une culture internationale ou nationale, médiatique et centralisée, doit pouvoir, d'une part, exprimer et développer sa propre culture, faite de son passé et de son présent, de sa spécificité et de l'originalité de ses créateurs, et, d'autre part, avoir accès à la richesse de toutes les autres cultures.

Dans une période où certains rêvent trop naïvement qu'un nouvel outil, internet, va suffire par son existence même à démocratiser l'accès à toutes les cultures, nous alertons sur les risques d'uniformisation et de déshumanisation. Quand les mêmes croient que cet outil ouvre une ère de partage et de gratuité, sans voir que tout ceci est commercialisé par des marchands qui en tirent de gigantesques profits, en vendant en quelque sorte ce qui ne leur appartient pas, nous répétons que les œuvres, aussi populaires ou confidentielles soient-elles, ont besoin d'être protégées et financées.

La vie culturelle ne se limite pas à offrir les œuvres du passé, comme elle ne se limite pas au folklore local, elle ne peut pas se ramener à une consommation indifférenciée où tout le monde lirait le même livre ou verrait le même film en même temps. Elle a besoin de lieux de rencontre et d'échange, de filières de la différence et de la surprise, de passeurs et de découvreurs, comme elle a besoin d'un tissu de créativité.

Nous observons la vitalité de la création en France aujourd'hui. Nous en connaissons aussi la fragilité. C'est pourquoi nous défendons le droit d'auteur. Ce droit, inventé par Beaumarchais, assure à chaque auteur qu'il sera rémunéré pour chaque utilisation de son œuvre. Mais aussi, ce droit protège l'intégrité des œuvres et il garantit à l'auteur un droit de regard sur ce qu'on peut faire de son travail.

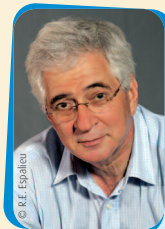
On croit parfois que la culture, ce n'est que l'immense collection des œuvres du passé, on oublie que les auteurs morts ont d'abord été

des auteurs vivants, qu'ils ont choqué, contesté, parfois été ignorés ou méprisés, qu'ils ont souffert et, pour quelques uns, connu la misère : ils ont posé leur regard sur le monde de leur temps et quelques uns d'entre eux éclairent encore celui d'aujourd'hui.

Nous devons aussi être attentifs à ceux qui sont vivants aujourd'hui : il faut permettre aux auteurs qui nous divertissent, nous émeuvent, nous étonnent, nous font rêver ou nous font mieux voir le monde et ses enjeux, de poursuivre leur œuvre. Comme il faut permettre à un public curieux et ouvert de les découvrir. Ce ne sont pas deux mondes clos, parallèles et étanches, il faut permettre leur rencontre, par des échanges comme par les pratiques amateurs. Il faut pour cela des lieux, des représentations, des festivals, tout ce qui donne la possibilité aux uns d'aller vers les autres. Un tissu incroyable d'associations, de passions individuelles ou collectives, de dévouement et d'imagination, y participe.

C'est parce que "Familles Rurales" œuvre dans ce sens, imaginant, organisant, soutenant de nombreuses et diverses initiatives dans des territoires qui ont été longtemps sacrifiés, favorisant à la fois des pratiques culturelles et les accès aux différentes cultures, que la SACD qui représente l'ensemble des auteurs dramatiques du spectacle vivant du cinéma et de l'audiovisuel est très heureuse de lui apporter son soutien.

Jacques Fansten, Président de la SACD



Auteur, réalisateur, producteur, Jacques Fansten commence sa carrière avec Claude Chabrol. Auteur de longs-métrages dont La Fracture du Myocarde, il écrit et réalise de nombreux téléfilms : des Maigret, d'après Simenon, Les lendemains qui chantent, écrit par Jean-Claude Grumberg, Les Parents modèles, scénario de Dan Franck, La Crèche, coécrit avec Claude Gutman, Le Frangin d'Amérique d'après Louis Blériot, Les Zygs, avec Gérard Carré, Les Frileux. Président de la SACD depuis 2007.

L'activité culturelle au même titre que la vitalité économique, la cohésion sociale ou la diversité des services disponibles, contribue à rendre **vivant et attractif** le milieu rural. La production et les manifestations culturelles participent à la vie et au développement des territoires comme elles permettent aux populations de se retrouver, se divertir, s'épanouir et souvent d'exprimer leur créativité et leurs talents.

La culture en milieu rural dépasse aujourd'hui le cadre des traditions, fêtes locales, danses folkloriques, du patrimoine et des produits du terroir. Sans oublier leur identité rurale et les cultures locales, les campagnes sont ouvertes, modernes et diversifiées. Elles accueillent et favorisent tous les modes et styles d'expression. Les flux de populations, l'arrivée et la pénétration des technologies modernes de l'information et de la communication dans les foyers ont accéléré ce mouvement.

Depuis 25 ans, en milieu rural, le nombre de personnes pratiquant et proposant des **activités et loisirs culturels** n'a cessé d'augmenter¹ sous des **formes variées**² et souvent **innovantes**³. Ces actions s'adressent aux habitants et aux touristes, et impliquent tous les publics, des tout petits aux plus âgés.

Souvent même, des citoyens se sont installés dans les campagnes pour favoriser leur expression culturelle et leur créativité artistique (quelquefois en groupe pour constituer une résidence d'artistes). La nature est ainsi devenue le meilleur allié de la culture.

Certains territoires ou communes ont aussi construit ou revalorisé leur **image** par delà les frontières autour d'un **événement culturel** (festival de jazz, de rock ou de théâtre, par exemple).

Tous les territoires et les collectivités n'ont cependant pas la volonté et la capacité d'organiser et proposer une offre culturelle de proximité et de qualité. Dans les communes rurales en général, les associations jouent un rôle moteur. Au-delà du capital local (site historique ou naturel, château, monument...), la richesse culturelle repose avant tout sur la vie et les **initiatives associatives**. Les associations se présentent ainsi comme principales responsables de l'offre culturelle⁴.

La plus value associative réside souvent dans l'animation organisée et la convivialité partagée autour du « produit » culturel proposé et « consommé »⁵.

Opérateurs culturels indispensables en milieu rural, les associations souhaitent être reconnues et soutenues dans leurs actions par l'Etat⁶ et les collectivités.

¹ *Enquête nationale Familles Rurales « Pratiques culturelles des familles en milieu rural » réalisée auprès de 1 089 personnes vivant en milieu rural, Familles Rurales Fédération nationale, septembre 2000. Il n'existe aucune enquête récente sur les pratiques ou associations culturelles en milieu rural. L'association Opale, organisme partenaire de 35 fédérations associatives, a lancé en 2007 une enquête nationale auprès des associations culturelles, essentiellement pour en connaître les moyens humains (salariés) et financiers.*

² *Cours, ateliers, spectacles, productions, chantiers de rénovation du patrimoine, valorisation des savoir-faire locaux...*

³ *Théâtre d'improvisation, spectacles interactifs, spectacles et arts de la rue, pyrotechnie, cinéma itinérant ou de plein air, cirque, ateliers culinaires, expositions itinérantes, festivals de renommée internationale ...*

⁴ *65 % des activités proposées et pratiquées étaient gérées par des associations (dont 30 % Familles Rurales), 8 % par une municipalité in Enquête nationale Familles Rurales « Pratiques culturelles des familles en milieu rural », Familles Rurales Fédération nationale, septembre 2000 réalisée auprès de 1 089 personnes vivant en milieu rural.*

⁵ *Echanges autour d'un livre ou d'un film, dîner-spectacle, représentation ou spectacle associant les spectateurs, animations ou saynètes dans un château, lecture de contes aux enfants dans une bibliothèque...*

⁶ *La France est l'un des seuls pays où il existe un ministère de la Culture.*



I. DE LA CULTURE AUX LOISIRS CULTURELS

La culture admet de multiples définitions, significations et approches.

L'UNESCO définit la culture dans son sens le plus large comme « l'ensemble des traits distinctifs, spirituels ou matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances »⁷. La culture est l'affaire de tous, elle s'inscrit dans notre vie quotidienne, individuelle et collective⁸. Elle se nourrit de l'activité humaine. L'accès à la culture permet la promotion de l'homme en dépassant les activités orientées vers le seul bien-être matériel ou physique. La culture donne à l'homme la possibilité de s'ouvrir sur le monde, de s'adapter à son environnement. Pour Familles Rurales, la culture n'a aucune connotation élitiste. La culture n'est pas réservée aux gens cultivés. Elle se traduit avant tout par une pratique active et des loisirs culturels permettant de s'enrichir, de s'ouvrir ou de s'exprimer. Elle permet de découvrir et de rencontrer les autres.

Le culturel révèle la dimension intellectuelle et spirituelle de l'homme comme de la civilisation qu'il crée et participe ainsi à son accomplissement. Sans pour autant négliger sa qualité, la pratique culturelle (lire, écouter, jouer, créer, chanter...) est indissociable du plaisir et du bien-être qu'elle procure. Elle

peut se limiter à des choses simples mais essentielles. L'activité culturelle peut aussi se traduire par une production, une création ou une expression qui matérialisent, donnent une traduction nouvelle aux valeurs auxquelles on croit, à une sensibilité intérieure.

⁷ *Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico city, 26 juillet-6 août 1982.*

⁸ *La culture est un droit universellement reconnu. Il figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948. L'article 22 stipule que toute personne « est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité », l'article 27 que « toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts... ».*



II. LA CULTURE, ÉLÉMENT DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL TOUT AU LONG DE LA VIE

Pour un individu, dans une société, la culture est vitale. C'est un élément de la construction identitaire de la personne humaine et d'une vie équilibrée. On ne peut pas vivre sans culture. C'est une clef de l'égalité des chances.

La famille est le premier lieu d'apprentissage culturel et d'ouverture. L'éducation et la culture sont étroitement liées. La culture se construit et se transmet avant tout dans la famille avec des repères, des références, des valeurs, une histoire familiale. La culture relie les générations, elle fédère les membres d'une même communauté. Elle permet aussi l'échange, l'entrée en communication avec d'autres.

Parce que la culture est essentielle à l'homme dès le plus jeune âge, elle doit trouver naturellement sa place dans d'autres activités, loisirs ou services, dans d'autres lieux (éveil culturel, musical chez les tout petits, bibliothèque pour les enfants, cours de langues, échanges internationaux chez les jeunes, divertissement culturel dans les maisons de retraite...).

Sarthe

Chacun a droit à la culture, à tout âge de la vie, qu'il soit valide ou porteur d'un handicap.

Ainsi, dans le cadre d'un projet de cirque à l'hôpital, un groupe de jeunes de l'association Familles Rurales de Malicorne-sur-Sarthe a permis à des enfants de 6 à 16 ans lourdement malades de se divertir par des animations et un spectacle.

La construction et la transmission d'une culture dans un environnement ouvert aux acteurs multiples sont devenues une démarche complexe. Car la culture se façonne en dehors du milieu familial dans toutes les instances et les réseaux de socialisation (école, loisirs, amis, travail...). Ces dernières décennies, la télévision puis internet ont modifié profondément l'environnement culturel de la famille. En 1955, Familles Rurales lançait l'activité « télévision ». Les télé-clubs permettaient alors de regarder ensemble la télévision absente dans beaucoup de foyers, mais aussi de discuter des programmes. Ils disparaîtront avec la vulgarisation du téléviseur dans chaque foyer.

Il en va de même aujourd'hui pour l'ordinateur et internet, intégrant pleinement notre paysage culturel. Une « culture de l'écran » s'est installée. Ces médias peuvent véhiculer une culture de masse quelquefois éloignée de la culture familiale, et souvent de la culture traditionnelle locale. Par les phénomènes d'identification et de mimétisme, les enfants et les jeunes y sont très réceptifs, souvent sans grande faculté de discernement. Il appartient aux parents de leur en expliquer l'usage pour en privilégier et en extraire l'essence culturelle. Les parents doivent être présents et disponibles pour les guider dans leurs choix.

La pratique d'une activité culturelle permet aux personnes de révéler et d'exercer leurs talents, leur créativité, leur originalité, qu'il s'agisse de moyens classiques d'expression ou de nouvelles technologies (graphisme, photographie...). Elle donne la possibilité aux tout petits d'appréhender le monde (sons, couleurs, formes...), de prendre conscien-



ce de leur capacité à agir, aux jeunes de s'exprimer, de s'extérioriser, aux adultes et aux aînés de se divertir, de créer, de s'épanouir et de transmettre.

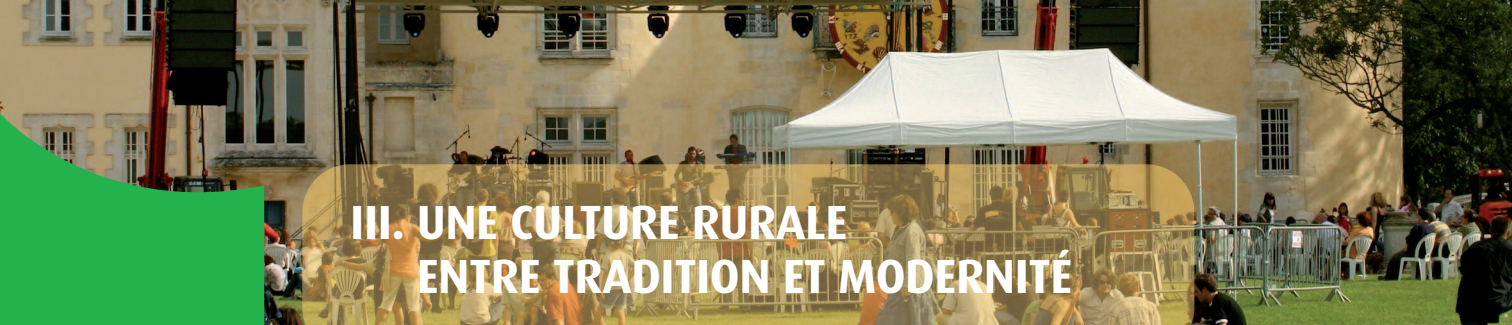
Vendée

La culture est un patrimoine intime que chacun d'entre nous possède en lui-même.

Dans le cadre des « Sélections jeunes talents », la fédération Familles Rurales permet chaque année à des jeunes de se confronter au public et surtout à un jury de professionnels. Les sélectionnés se retrouvent à la « Nuit des frilos », festival qui rassemble chaque année plus de 1 500 jeunes.

Indre-et-Loire

L'atelier des « Têtes de l'Art », proposé par l'association Familles Rurales de Betz-le-château, offre aux enfants à partir de 6 ans la possibilité de s'initier de manière ludique à la création artistique.



III. UNE CULTURE RURALE ENTRE TRADITION ET MODERNITÉ

L'approche de la culture en milieu rural est différente de celle des villes. La dimension culturelle est une composante essentielle, constitutive de la ruralité, au même titre que la géographie. La culture est donc intimement liée au milieu. La campagne française recèle une multitude de cultures locales qui en font sa richesse. La ruralité participe même de la spécificité culturelle française⁹.

La culture a une dimension territoriale et sociale. La culture locale, du territoire ou de la région, peut s'exprimer sous diverses formes : des traditions, des coutumes qui se perpétuent lors des fêtes, des regroupements ou événements familiaux...

Elle repose aussi parfois sur une langue, un patois, un dialecte... La culture rurale est souvent liée à la nature, à l'activité agricole et au terroir. Les populations rurales sont attachées à cette histoire, cette culture. Elles ont un devoir de sauvegarde de ce patrimoine culturel pour le transmettre aux futures générations.

Côtes d'Armor

L'association Familles Rurales de Plumaugat organise ainsi en août depuis 33 ans un festival des moissons et vieux métiers. Principale fête du village, elle accueille chaque année plus de 10 000 personnes.

La culture locale renvoie souvent à une mémoire historique collective portée par la communauté villageoise, transmise de manière orale, racontée par les anciens, les grands-parents. Ces « passeurs de mémoire » contribuent fortement à la connaissance du territoire. Aujourd'hui, au sein de certains villages, souvent dans un cadre associatif, des groupes font une recherche, un travail collectif de recueil de la mémoire des habitants et de transcription écrite du patrimoine oral (collecte, rédaction, publication...). Ces démarches s'avèrent précieuses.

Maine-et-Loire

Des associations ou fédérations Familles Rurales en sont souvent à l'initiative, comme en témoigne un livre sur « La mémoire des familles du milieu rural dans le Maine-et-Loire au 20ème siècle »¹⁰.

Le respect de cette culture rurale et son partage sont un facteur d'intégration pour les nouveaux arrivants. C'est une condition au bien vivre ensemble, qui permet de développer des liens forts à l'intérieur d'un territoire.

Le milieu rural a longtemps produit et transmis sa propre culture en autarcie. Aujourd'hui, l'espace rural est devenu un monde traversé d'influences diverses.¹¹ Il s'est ouvert aux



autres, il est relié, connecté. Il doit aussi revisiter, réaménager sa propre culture et ses traditions pour les faire connaître et comprendre aux autres, aussi pour les perpétuer. Une identité collective peut alors se construire à partir d'une culture locale forte et partagée et de différents apports acceptés.

Dans un monde de multi-appartenance, de nombreuses personnes recherchent leurs racines, réinvestissent leur passé. La quête d'une filiation culturelle, d'un territoire familial originel leur permet de retrouver une identité culturelle, de renouer les liens. L'engouement pour la généalogie traduit cette volonté, le besoin de patrimoine familial, d'ancrage territorial. Les campagnes, les régions sont des espaces de redécouverte d'une mémoire enfouie, oubliée, indispensable à l'être humain.

⁹ *Géographie paysagère, activité agricole, patrimoine bâti, gastronomie et diversité des produits...*

¹⁰ « *La mémoire des familles du milieu rural dans le Maine-et-Loire* », Fédération départementale Familles Rurales, Les éditions d'ici, 2007, 224 p.

¹¹ *Les valeurs traditionnelles des ruraux de souche sont confrontées à la culture urbaine des néo-ruraux, la culture mondiale véhiculée par les médias, aux cultures étrangères des touristes, migrants ou résidents, gens du voyage...*



IV. LA CULTURE, FACTEUR D'IDENTITÉ, DE VITALITÉ ET D'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Un territoire se définit à partir de son espace géographique et de ses acteurs. Sa dimension culturelle en constitue une caractéristique importante : habitat, architecture, langue, traditions, savoir-faire, folklore, gastronomie... Elle confère une identité à sa population. Les Français se revendiquent parfois normands, picards, berrichons, bretons, bourguignons, gascons ou béarnais.

La France se distingue à l'échelle européenne par sa multitude de petites communes rurales¹² qui se différencient par des cultures et pratiques locales spécifiques, originales. Cette variété constitue une richesse indéniable. « La France est un pays de pays », disait Fernand Braudel.

La culture et le patrimoine¹³ locaux sont des atouts pour un territoire. Les valoriser et les promouvoir constituent un véritable enjeu pour les élus et les habitants.

Tarn

Des associations Familles Rurales y contribuent, souvent dans le cadre d'un chantier d'insertion ou d'un projet de jeunes, comme à Terre-Clapier, avec la rénovation d'un ancien lavoir.

Les limites territoriales administratives (régions, départements, cantons...) n'ont pas toujours respecté le fait cultu-

rel en s'inscrivant dans d'autres logiques (politiques, économiques, administratives voire électorales...).

Certaines régions administratives ou espaces géographiques ont pourtant une histoire et une identité culturelle fortes. Elles sont même quelquefois le lieu et l'objet de revendications identitaires et d'autonomie politique (Bretagne, Corse, Pays basque, Alsace, Savoie...).

L'organisation du territoire français a intégré ce fondement culturel avec la création des Pays. Ce concept de Pays définit un territoire de projet caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. Espaces de petite taille à dominante rurale, les Pays s'inspirent souvent des pays traditionnels ou de régions naturelles (pays basque, pays du Médoc, pays d'Ancenis, pays du Périgord noir, pays de Gâtine...).

Les Parcs naturels régionaux¹⁴ ont aussi pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine, naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement.

Familles Rurales souhaite que la dynamique autour des Pays soit relancée et que les associations puissent y trouver, comme avec les Parcs naturels régionaux, un cadre de développement de leurs activités et projets culturels. Familles Rurales considère les ensembles régionaux comme indispensables à l'échelle de l'Europe, mais souhaiterait des ajustements pour que certaines régions aient une identité et une cohésion culturelles.



La culture est aussi un levier d'animation du territoire et de développement local.

Au-delà d'activités culturelles permanentes pour enfants ou adultes (cours, ateliers...), les fêtes locales, spectacles vivants ou festivals¹⁵ sont des événements mobilisateurs pour la population (organisateurs, bénévoles, commerçants...), structurants pour la vie locale. Ils rythment l'année et nécessitent souvent des semaines voire des mois de préparation. Ils peuvent même regrouper plusieurs villages.

Actions

De nombreuses fédérations et associations Familles Rurales organisent ce type d'événement ou s'y associent en partenariat avec le comité des fêtes : fête du livre à Teyran dans l'Hérault, festival éco-citoyen avec forums de débat, théâtre, concerts et cinéma à Chalonnes-sur-Loire dans le Maine-et-Loire, festivals « Pic'Arts » à Septmonts dans l'Aisne, « Framboiziks » à Valframbert dans l'Orne, « Nuit des Frilos » à la Roche-sur-Yon en Vendée, « Festi-brousse » en Basse-Normandie...

Ces manifestations culturelles, comme la valorisation et l'exploitation du patrimoine local, contribuent à donner une image positive, dynamique du territoire, à renforcer son attractivité touristique.

Le développement culturel a également un impact économique évident pour un territoire qu'il s'agisse de transports, d'hôtellerie-restauration, de commerces, d'autres services ou d'activités de loisirs.

Des associations, des collectivités, des élus locaux ont compris cet enjeu culturel pour leur territoire et mènent en partenariat des actions culturelles. Les projets et les investissements doivent néanmoins être maîtrisés pour ne pas exposer le territoire à certains risques (exploitation limitée des ressources patrimoniales, tensions sur la valeur du foncier et le niveau des salaires...).

¹² La France compte 36 782 communes dont 35 684 communes de moins de 10 000 habitants avec la répartition suivante : 18 525 communes rurales soit 51,9 % (35 % de la population), 14 897 communes périurbaines soit 40,1 % (41,7 % de la population) et 2 262 communes constituant un pôle urbain soit 6,3 % (24,9 % de la population).

¹³ La direction de l'Architecture et du patrimoine a rejoint le ministère de la Culture en 1995 après avoir été rattachée au ministère de l'Équipement.

¹⁴ Il existe actuellement 44 Parcs naturels régionaux.

¹⁵ Festivals musicaux, carnivals, cavalcades, défilés de chars, de lampions, feux de la Saint Jean, représentations estivales, fête du 15 août, vendanges, fête du pain...



V. LA DIVERSITÉ, LE DIALOGUE : S'OUVRIR AUX AUTRES CULTURES

Le milieu rural a accueilli ces dernières décennies différentes catégories de population.

Qu'elles soient nouvelles ou différentes, le monde rural doit s'ouvrir à d'autres cultures : celles des jeunes, de la ville, d'ailleurs... S'il est à l'écoute, une culture collective fruit de la mixité sociale et du dialogue peut alors émerger.

Mais l'arrivée et la prise en compte de ces nouvelles cultures passent d'abord par l'adhésion à la vie à la campagne, la connaissance de la culture rurale et locale par les nouveaux arrivants.

Les néo-ruraux en majorité d'origine urbaine arrivent consciemment ou non avec leur représentation de la campagne, leurs habitudes de vie quotidienne et une culture de consommation et de service. Il ne s'agit plus alors des vacances ou de week-ends passés en résidence secondaire. L'apprentissage de la vie à la campagne, la découverte d'un environnement nouveau sonore, visuel..., la cohabitation avec les autres habitants peuvent s'avérer plus difficile qu'il n'y paraît.

Là où l'occupation de l'espace rural par des groupes différents par l'origine, l'activité, l'âge, peut générer des tensions, des conflits, les associations sont un lieu de rencontre, de découverte, de compréhension et de médiation interculturelles. A l'égard des nouvelles populations, les habitants des campagnes, souvent agriculteurs, ont eu des réflexes de méfiance, voire de rejet, pour protéger leur milieu, leur terre. Progressivement, les mobilités, l'évolution des mentalités, la

vie quotidienne ont atténué ces appréhensions. La constitution et l'éclatement territorial des familles ont fait connaître d'autres lieux, modes de vie, d'autres cultures. Les parents ont aussi dû intégrer la culture de leurs enfants, effectuant leurs études en ville, voire à l'étranger. Les départs en vacances, les voyages ont ouvert les esprits. Les jumelages se sont multipliés. La télévision a véhiculé d'autres modèles. Les nouveautés, modes et nouvelles tendances ont été intégrées et finalement appréciées par les plus réticents.

Aujourd'hui, dans les festivals, les musiques électroniques cohabitent voire se mélangent avec des instruments traditionnels, dès lors qu'une même créativité les rassemble. Un agriculteur peut mettre à disposition son champ pour accueillir un rassemblement techno pour les jeunes. Le hip hop, le graff' trouvent leur place dans les activités associatives à côté des travaux manuels, du patchwork ou de la peinture sur soie.

Familles Rurales affirme que l'écoute et le respect garantissent une cohabitation harmonieuse entre différentes cultures.

Manche

L'association Familles Rurales de Brix témoigne de cette capacité d'ouverture en organisant un festival autour des danses folkloriques du monde en accueillant des groupes de Serbie, de Bulgarie, du Brésil, du Kenya...



Maine-et-Loire

Le festival itinérant « Fermes en scène » organisé par Familles Rurales et le spectacle de la compagnie « La Cornuaille » avaient permis la rencontre et l'échange entre ruraux et urbains.

Haute-Vienne

Dans les associations Familles Rurales, Français et Anglais partagent régulièrement des moments de convivialité autour d'activités culturelles (cours de langues, clubs lecture, ateliers créatifs, théâtre...). La fédération régionale du Limousin a conduit une expérimentation de Relais interculturels (permanences d'information et d'orientation, documentation en anglais...).¹⁶

Seine-et-Marne

L'association « Vivre en Brie » de Saint-Augustin organise chaque année la « Nuit irlandaise » en partenariat avec le comité des fêtes.

Ces actions ou manifestations contribuent à renforcer le dialogue interculturel.

Dépassant le territoire, de nouvelles solidarités entre des espaces ruraux et leur population ont pu émerger sur des bases cultu-

relles. Les échanges facilitent la compréhension et le rapprochement.

Aujourd'hui, l'Europe en général et l'Union européenne en particulier, offrent ce cadre, notamment avec ces pays à dominante rurale de l'Europe centrale et orientale, intégrés à l'UE en 2004 puis 2007.

Le patrimoine culturel européen est l'un des plus riches et variés du monde. Il s'est constitué au cours d'une histoire de plusieurs millénaires. Les Français partagent avec les populations des autres pays d'Europe des valeurs, des références communes.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe¹⁷ puis de l'Union européenne¹⁸, l'Europe a toujours contribué à promouvoir les éléments de convergence culturelle mais aussi à protéger la diversité culturelle, les langues et cultures régionales, les minorités nationales et les peuples autochtones.

Dans le cadre de l'Union européenne, bien que n'ayant pas de compétence en matière culturelle, « la communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun ».

La culture n'a cependant pas été inscrite dans les fondements de la Communauté en 1957. Elle n'apparaît que tardivement, dans le Traité de Maastricht adopté en 1992 (article 151). Elle est reconnue maintenant comme un droit fondamental.

L'Union européenne encourage la coopération culturelle. Elle soutient les actions (échanges, création artistique et littéraire, conservation et sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne, amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens), notamment par le programme « Culture ».¹⁹



Au niveau international, les actions portées par des associations (aide humanitaire, échanges, développement local...) constituent pour leurs participants des occasions de découvertes et d'ouverture culturelles.

¹⁶ Voir « Migrants anglophones et cohésion sociale », expérimentation menée par la Fédération régionale Familles Rurales du Limousin dans le cadre du Conseil du Développement de la Vie Associative 2006-2007 (CDVA), septembre 2007, 215 familles adhérentes à Familles Rurales sur 895 dans la Haute-Vienne et en Corrèze sont anglophones.

¹⁷ Créé en 1949, le Conseil de l'Europe a, « pour favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité », initié de nombreux textes pour atteindre cet objectif : Convention culturelle européenne de 1954, Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe de 1985, Charte européenne de l'autonomie locale de 1985, Charte européenne des langues régionales ou minoritaires de 1992, Convention-cadre pour la protection des minorités nationales de 1995, Convention-cadre sur la valeur du patrimoine culturel pour la société de 2005...). Tous ces textes sont consultables sur le site du Conseil de l'Europe, rubrique « Traités ».

¹⁸ Le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 pays, soit la quasi-totalité du continent européen. De son côté, la Communauté européenne, créée en 1957 (traité de Rome instaurant la Communauté économique européenne), compte 27 membres, les derniers entrants étant la Bulgarie et la Roumanie en 2007.

¹⁹ Voir la « Communication de la Commission européenne relative à un agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation », 10 mai 2007.



VI. PRATIQUES CULTURELLES EN MILIEU RURAL : FACILITER L'ACCÈS DE TOUS À LA CULTURE ET LA PRATIQUE AMATEUR

Parce que les modes de vie des urbains et des ruraux ont convergé, les habitants du milieu rural sont d'abord des « consommateurs » de prestations et produits culturels.

Ces dernières décennies, en se repeuplant, le milieu rural a profondément changé : mutation sociologique en particulier de la composition socioprofessionnelle (diminution de la population agricole), accroissement de la mobilité, hausse du niveau d'équipement individuel, développement des temps libres, installation de jeunes retraités demandeurs d'activités culturelles... Les comportements culturels de ses habitants s'en sont trouvés modifiés.

Les besoins sont réels, de plus en plus exprimés. La demande culturelle et les pratiques sont multiformes. Mais elles dépendent avant tout de l'âge, du sexe et de l'ancrage territorial des personnes.

L'enquête nationale Familles Rurales sur les pratiques culturelles en milieu rural réalisée en 2000 auprès de 1089 personnes le montrait bien. 47 % des moins de 35 ans jugeaient l'offre culturelle inexistante dans leur commune²⁰ contre 12 % des plus de 55 ans.

Les moins de 35 ans demandent musique, cinéma, danse, photo, lecture, théâtre... Le cinéma intéresse plus du tiers des moins de 35 ans, contre 7 % des plus de 55 ans. Mais plus de 80 % ne fréquentent jamais ou presque les salles. Avec le coût, les difficultés d'organisation et la concurrence de la télévision, l'absence de cinéma de proximité en constitue un facteur d'explication (en 3^{ème} position). Les musiques attirent toutes les générations. Mais l'éloignement des salles de concert les gêne. Il en va de même pour les représentations théâtrales qui devancent largement tous les autres besoins de

spectacles avec 39 % (concert de variétés 21,5 %, spectacle de danse 20 %, concert classique 15,5 %).

De manière plus large, l'analyse sexuée montre ces dernières décennies davantage d'intérêt chez les femmes que les hommes pour les pratiques culturelles amateurs ou pour la dimension culturelle dans les activités de loisirs (lecture, cinéma, télévision, théâtre...). Elles fréquentent aussi plus les équipements culturels²¹. Le milieu rural n'y échappe pas, en particulier sur les activités culturelles réalisées dans un cadre associatif.

L'explosion et le développement des technologies de l'information et de la communication²² ont facilité l'accès individuel et familial à des produits culturels (chansons, photos, vidéos, textes, œuvres artistiques...). Le nombre d'opérateurs, fournisseurs, diffuseurs s'accroît sans cesse mais la persistance de zones sous-équipées n'en permet pas l'utilisation par tous en tout lieu.

En effet, d'une part, toutes les familles rurales ne disposent pas d'un ordinateur connecté à internet à leur domicile, d'autre part, tous les villages ne sont pas encore raccordés à ces réseaux.

Aujourd'hui, la couverture numérique du territoire français n'est pas totale (internet à haut débit, télévision numérique, téléphonie mobile...).²³ Mais surtout, les technologies et les systèmes les plus performants n'ont pas pénétré les zones rurales (haut ou très haut débit...). La fracture numérique est réelle, elle ne fait qu'accroître les inégalités.

Familles Rurales demande que les ruraux bénéficient pleinement de cette révolution culturelle numérique.



Les difficultés d'accès du milieu rural à la culture s'expliquent aussi par le faible niveau d'équipements et services culturels collectifs, et d'activités d'enseignement artistique proposées. Les grands équipements structurants se trouvent en ville, ils accueillent les tournées, grands concerts, spectacles, représentations... Les petites villes disposent d'infrastructures, de salles mais leur équipement technique n'est pas toujours performant (matériel visuel et sonore, confort) et leur budget culturel ne permet pas toujours une programmation culturelle riche et variée. Les professionnels de la culture (artistes, organisateurs, techniciens...) résident peu souvent dans les campagnes.

Il n'existe pas à proprement parler de service public culturel en milieu rural.

Bibliothèques, voire ludothèques pour les enfants, fixes ou itinérantes, constituent souvent le seul lieu culturel dans les campagnes. Beaucoup de cinémas locaux ont disparu. Le cinéma itinérant, le cinéma estival de plein air connaissent de sérieuses difficultés face à la concurrence des grandes salles et des multiplexes installés dans les villes moyennes²⁴ et les agglomérations. Ces complexes cinématographiques ont a fortiori une vocation plus commerciale que culturelle, avec une programmation uniforme sur l'ensemble du territoire.

Parce que les conditions de vie diffèrent, les hommes et les femmes qui vivent à la campagne sont les vecteurs et promoteurs essentiels de la culture locale, les principaux acteurs culturels. Ils constituent le premier vivier d'organisateur et de talents. Le développement culturel en milieu rural est endogène. Il repose sur les ressources humaines et initiatives locales. La scène culturelle s'organise dans un cadre associatif, avec convivialité et simplicité. La culture en milieu rural est avant tout populaire, participative et amateur.

Néanmoins, qualité et professionnalisme s'imposent, même aux organisateurs bénévoles et artistes amateurs, pour répondre à un public toujours plus exigeant.

Pour assurer cette qualité, renforcer l'attractivité de l'offre ou du pro-

gramme, disposer de certaines compétences artistiques ou techniques, le recours à des intervenants professionnels (musiciens, conteurs, professeurs, réalisateurs, techniciens...) s'avère quelquefois incontournable. L'exercice en milieu rural de professions culturelles ou artistiques, comme d'autres métiers d'ailleurs, s'accompagne de contraintes liées au transport, à l'inadaptation des locaux, la faiblesse des moyens techniques mis à disposition, et à une fréquentation réduite. Des mesures incitatives financières, fiscales pourraient les atténuer.

La professionnalisation ne doit en aucun cas se traduire par une diminution ou une disparition de la pratique amateur. Un cadre protecteur de la pratique amateur peut exister pour éviter toute confusion ou assimilation avec le professionnel. Mais trop contraignant (rémunération, droit du travail, fréquence des spectacles...), il risquerait de décourager les initiatives et d'anéantir le bénévolat.

Sur certaines communes, la difficulté à proposer et pérenniser des activités culturelles permanentes est palliée par l'organisation d'animations, manifestations ou spectacles à caractère exceptionnel, saisonnier, souvent l'été. Ces actions peuvent attirer plusieurs centaines voire milliers de spectateurs. Elles sont souvent portées par l'ensemble de la population locale.

²⁰ Communes de moins de 2 000 habitants en large majorité.

²¹ Olivier Donnat : « La féminisation des pratiques culturelles » in Développement culturel, bulletin du Département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la communication, n° 147, juin 2005

²² Ordinateur et web, satellite, câble, télévision numérique terrestre, téléphonie mobile, DVD, Mp3, télévision haute définition...

²³ Le gouvernement français l'avait prévue pour la fin de l'année 2007.

²⁴ Entre 13 000 et 80 000 habitants.



VII. LES TERRITOIRES DE LA CULTURE ET LES POLITIQUES CULTURELLES EN MILIEU RURAL : PROMOUVOIR LA PROXIMITÉ, L'ÉGALITÉ D'ACCÈS ET LA QUALITÉ

L'accès à la culture est une problématique d'aménagement du territoire. C'est une question centrale pour les populations rurales, au même titre que l'accès à la santé, aux transports, à l'information... Toutefois, il s'agit davantage de mettre en place des politiques locales de développement culturel structurant l'offre et soutenant les acteurs locaux que d'une réelle politique d'équipement, économiquement non viable.

La question de l'aménagement culturel du territoire a émergé dans les années quatre-vingt dix avec la préoccupation de mieux diffuser l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Au début des années 2000, l'élaboration d'un schéma des services collectifs culturels avait pour objectif de faire de l'action culturelle un élément de développement durable du territoire et de réorienter l'action publique en privilégiant les territoires déficitaires dont le milieu rural. Le schéma proposait que chaque citoyen puisse bénéficier quel que soit son lieu de résidence ou de travail, d'un service culturel de proximité, couvrant la totalité des champs artistiques : bibliothèque-médiathèque, cinéma, établissement d'enseignement, lieu de pratique amateur... Aujourd'hui, les ruraux restent largement exclus du champ culturel pour des raisons essentiellement économiques, en particulier en termes de dotation en équipements et services collectifs, et d'accès aux technologies.

Comme sur d'autres champs, les acteurs publics (Etat, collectivités, institutions culturelles...) sont multiples, les compétences partagées, la lisibilité réduite. Et les acteurs privés (exploitants, opérateurs, professionnels...) souvent guidés par la seule logique économique sont absents des territoires à faible densité démographique (public, fréquentation, rentabilité, profit faibles). En matière de décentralisation culturelle, la compéten-

ce est revenue à la collectivité régionale. Toutefois, il existe de très fortes disparités entre régions dans leur part de budget consacrée aux dépenses culturelles.

La loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004 a aussi réparti entre départements et régions la gestion du patrimoine et l'enseignement artistique avec des effets discutés²⁵.

Bien que la compétence culturelle ne soit pas directement inscrite dans la loi²⁶, de plus en plus de regroupements intercommunaux choisissent d'exercer cette compétence, pour leur permettre de créer ou de gérer des équipements ou établissements culturels (musée, bibliothèque, école de musique ou de danse...).

La culture s'inscrit aussi dans des démarches territoriales. Il nous semble que les Pays constituent également un cadre cohérent pour structurer une politique culturelle sur un territoire.

Le programme européen LEADER²⁷ intervient sur certains territoires ruraux dans le cadre de périmètres et d'instances définis (Groupes d'action locale) pour soutenir des actions de nature culturelle²⁸ : rénovation d'un moulin à vent, construction d'une maison du patrimoine et des produits locaux, réhabilitation d'un cœur de village, défense et promotion d'une langue locale, éco-musée...

Basse-Normandie

Le programme LEADER a soutenu la fédération régionale pour réaliser son projet de spectacle vivant en milieu rural, en partenariat avec une compagnie de théâtre et des artistes.



On retrouve autant dans les chartes de Pays que dans des programmes locaux LEADER l'axe stratégique de « valorisation des ressources naturelles et culturelles ». Familles Rurales souhaite que ces programmes intègrent davantage les initiatives et activités associatives.

La culture est un élément de cohésion sur un territoire. L'action culturelle doit exprimer avant tout la solidarité entre les communes et leurs populations autour d'une identité et de valeurs partagées.

La mise en place d'une offre culturelle sur un territoire (dont l'échelle peut varier) doit être complète c'est-à-dire d'une part permanente, avec des cours, des ateliers, des loisirs culturels et d'autre part, événementielle, avec des manifestations, festivals, etc.

Elle doit être concertée entre acteurs publics et privés et planifiée en s'appuyant sur les solidarités et complémentarités entre villages, communes rurales. Elle doit s'inscrire d'abord dans une logique de proximité en valorisant les ressources humaines et patrimoniales et les initiatives locales.

Une offre et une programmation ne sont envisageables qu'en mutualisant les moyens humains, bénévoles et professionnels, les moyens techniques (salle, matériel...) et financiers, et en recherchant des solutions adaptées au milieu rural comme l'itinérance (bibliothèque, ludothèque, cinéma, exposition...).

Il convient par ailleurs de s'inscrire dans un encadrement législatif et réglementaire adapté aux réalités, spécificités et contraintes rurales sans négliger qualité et sécurité, par exemple en terme d'agrément de salle ou d'exercice de la pratique amateur.

Pour démocratiser la culture, il importe également d'accroître l'éducation artistique et culturelle dans le parcours scolaire et autour de l'école, et dans les activités de loisirs, dès le plus jeune âge, pour familiariser les enfants avec la culture, ensuite, de développer des

lieux de rencontre et d'expression culturelle pour jeunes et adultes. En complément ou à défaut d'une offre de proximité, il faut d'une part, faciliter l'accès et la mobilité des populations vers des équipements culturels situés dans des bourgs ruraux, des villes moyennes ou des centres urbains (systèmes de transport collectifs pour les jeunes, les aînés, tarifs préférentiels, abonnements...) et d'autre part, délocaliser la culture de la ville vers la campagne en organisant l'accueil d'artistes, de créateurs, de troupes, de professionnels... pour des rencontres ou des représentations.

Aujourd'hui, la culture se diffuse par de nouveaux médias, par de nouveaux systèmes de télécommunication. L'enjeu de l'accès aux technologies de l'information et de la communication est vital pour le milieu rural sur le champ culturel particulièrement.

Car le sous-équipement du milieu rural en infrastructures et services culturels se double de cette fracture numérique qui peut laisser les habitants des campagnes à l'écart de cette nouvelle révolution culturelle.

²⁵ «Décentralisation des enseignements artistiques : orchestrer la sortie de crise», Rapport du Sénat, juillet 2008.

²⁶ La culture n'est un champ de compétence obligatoire que pour les communautés d'agglomération.

²⁷ LEADER : Liaisons entre les actions de développement de l'économie durable.

²⁸ Patrimoine, produits locaux, lieux et outils d'information et de communication, manifestations, événements culturels...

CONCLUSION

Les associations se situent au cœur de tous ces enjeux. Principaux promoteurs de la culture en milieu rural, elles doivent être reconnues par l'Etat et les collectivités, soutenues et associées à la définition de politiques locales de développement culturel.

L'accès à la culture est une question d'intérêt général, un facteur de cohésion sociale, toujours à réfléchir comme un service essentiel à offrir au public quel que soit son lieu de vie.



La Sacem au service des créateurs de musique



Depuis 1851, la Sacem représente les auteurs, les compositeurs et les éditeurs de musique en protégeant leurs œuvres et celles des sociétés d'auteurs étrangères. Sa mission est de collecter les droits d'auteur et de les reverser à tous ceux dont les œuvres ont été diffusées ou reproduites. La Sacem est une société civile à but non lucratif. Elle compte plus de 128 000 sociétaires. Son répertoire est constitué de plus de 37 millions d'œuvres. www.sacem.fr



La SACD : derrière chaque œuvre il y a des auteurs



la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques gère les droits de 48 000 auteurs du spectacle vivant (théâtre, opéra, comédie musicale, théâtre musical, musique de scène, chorégraphie, sketch, one man show, mise en scène, arts du cirque, arts de la rue, mime, marionnettes, sons et lumières...) et de l'audiovisuel. Elle assure également des missions culturelles et sociales et défend le droit d'auteur. www.sacd.fr

La Sacem et la SACD accordent aux adhérents Familles Rurales une réduction significative sur le montant des droits d'auteur lorsque la séance leur a été préalablement déclarée.



Familles Rurales Fédération nationale

7, Cité d'Antin
75009 Paris
Tél. : 01 44 91 88 88
Fax : 01 44 91 88 89
www.famillesrurales.org
infos@famillesrurales.org

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique, agréée et habilitée pour son action :

- | | | |
|----------------|-------------------|-------------|
| - famille | - loisirs | - formation |
| - consommation | - tourisme | - santé |
| - éducation | - environnement | |
| - jeunesse | - vie associative | |